



MEZENAGO

GUIDE PRATIQUE: CRÉER SA STRUCTURE DANS LE SPECTACLE VIVANT

De l'idée à l'immatriculation: Le
b.a.-ba pour les artistes
émergents



Introduction

Pour diffuser un spectacle, embaucher des techniciens ou percevoir des subventions, l'artiste doit sortir de son statut individuel pour créer une **entité juridique**. Ce document vous guide à travers les choix de statuts et les premières étapes administratives en France.

1. Choisir son statut juridique: Le comparatif

Le choix de la structure dépend de votre projet : portez-vous un collectif, une compagnie seule, ou une activité de prestation?

Statut	Idéal pour...	Avantages	Inconvénients
Association Loi 1901	Collectifs, compagnies cherchant des subventions.	Accès aux aides publiques, gestion désintéressée, crédibilité du secteur.	Nécessite au moins 2 personnes (bureau), pas de profit personnel.
Micro-entreprise	Artistes-prestataires, seuls, avec peu de frais.	Simplicité extrême, charges calculées sur le CA réel.	Pas de déduction de frais (décors, costumes), plafonds de CA.
Société (SASU / EURL)	Projets à forte ambition commerciale.	Protection du patrimoine, crédibilité bancaire.	Formalités lourdes, coûts de comptabilité élevés.

Conseil d'expert: 90% des jeunes compagnies débutent en **Association**. C'est le format le plus souple pour recevoir des subventions et structurer un projet artistique sans capital de départ.

2. Le parcours d'inscription (Pas à pas)

Depuis 2023, toutes les créations de structures se font sur le **Guichet Unique de l'INPI** (formalites.entreprises.gouv.fr).

Étape A : Pour l'Association

1. **Rédaction des statuts:** Définissez l'objet social (ex: "Création et diffusion de spectacles vivants"), le siège social et les règles de gouvernance.
2. **Assemblée Générale Constitutive:** Réunion des membres fondateurs pour valider les statuts et nommer le bureau (Président, Trésorier a minima).
3. **Déclaration en préfecture:** Via le site Service-Public-Asso. Vous recevrez un numéro RNA (Répertoire National des Associations).

Étape B : L'obtention du SIRET

Une fois l'association ou l'entreprise déclarée, l'INSEE vous attribuera automatiquement:

- **Le numéro SIREN (9 chiffres):** L'identifiant de votre structure.
- **Le numéro SIRET (14 chiffres):** L'identifiant du siège.
- **Le code APE (souvent 90.01Z):** Il définit votre activité (Arts du spectacle vivant).

3. La Licence d'Entrepreneur de Spectacles

C'est l'étape cruciale. Pour exercer légalement, toute structure produisant plus de 6 représentations par an doit se déclarer auprès du Ministère de la Culture.

- **Catégorie 1:** Exploitants de lieux de spectacles.
- **Catégorie 2:** Producteurs de spectacles (ceux qui ont la responsabilité du plateau artistique).
- **Catégorie 3:** Diffuseurs (ceux qui ont la responsabilité de l'accueil du public).

La démarche se fait en ligne sur le site du Ministère de la Culture (plateforme Mes Démarches).

4. Notions de Facturation et Fiscalité

La Facture: Les mentions obligatoires

Pour être payé, votre document doit comporter:

1. Date et numéro de facture (chronologique).
2. Identité de votre structure (Nom, adresse, SIRET).
3. Identité du client.
4. Détail de la prestation (Date du spectacle, titre, lieu).
5. Montant HT, taux de TVA (ou mention d'exonération) et montant TTC.

La TVA : Le régime de la "Franchise en base"

La plupart des petites structures ne collectent pas la TVA au début.

- **Si vous n'êtes pas assujetti** : Vous facturez en Hors Taxes (HT).
- **Mention obligatoire**: "TVA non applicable, art. 293 B du CGI".

La Fiscalité des Associations

Une association est par défaut **exonérée d'impôts commerciaux** (IS, TVA, CET) si sa gestion est "désintéressée" (les dirigeants sont bénévoles) et que ses activités lucratives ne dépassent pas un certain seuil annuel (env. 78 000 €).

5. Checklist de lancement

- Définir le nom de la compagnie (vérifier sur l'INPI s'il est libre).
- Rédiger les statuts (si association).
- Ouvrir un compte bancaire dédié à la structure.
- S'immatriculer sur le Guichet Unique INPI.
- Souscrire à une Assurance Responsabilité Civile Professionnelle (RC Pro).
- Déposer la demande de Licence d'Entrepreneur de Spectacles.
- S'inscrire aux organismes sociaux (URSSAF, Audiens, AFDAS) dès la première embauche.

BONUS: RECHERCHE DE FINANCEMENT & RESSOURCES

1. Les aides publiques (État et Collectivités)

Ce sont les aides les plus structurantes, souvent liées à la création d'un spectacle précis ou à la structuration de la compagnie.

- **La DRAC (Ministère de la Culture):** C'est l'interlocuteur n°1. Les **ADSV** (Aides Déconcentrées au Spectacle Vivant) sont les aides au projet ou au conventionnement.
 - *Calendrier:* Les dossiers pour 2026 se déposent généralement entre septembre et novembre 2025.
 - Lien: [Portail Démarches Simplifiées \(DRAC\)](#)
- **Les Régions:** Chaque région a sa politique. En Île-de-France, le dispositif **FORTE** (Fonds Régional pour les Talents Émergents) est une pépite pour les 18-30 ans.
 - Lien: [Guide des aides de la Région Nouvelle Aquitaine](#)
- **La Communauté Agglomération Pays Basque**
 - Lien: [Aides à la création de la CAPB](#)

2. Les Organismes de Gestion Collective (Droits d'auteur)

Ces aides sont destinées à soutenir l'emploi artistique et la création.

- **ADAMI:** Indispensable si votre spectacle emploie des artistes-interprètes. Ils ont des commissions mensuelles pour le théâtre, la danse et la musique.
 - Lien: [Demander une aide à l'Adami](#)
- **SPEDIDAM:** Très active pour le spectacle musical, la danse et le cirque. Elle finance une partie des salaires des artistes.
 - Lien: [Programmes d'aide Spedidam](#)
- **SACD / Association Beaumarchais:** Pour les auteurs et chorégraphes émergents, ces bourses d'écriture ou d'aide à la production sont des leviers précieux.
 - Lien: [Bourses Beaumarchais-SACD](#)

3. Fondations Privées et Mécénat

Le mécénat privé est une alternative sérieuse aux subventions publiques, souvent plus souple.

- **Fondation d'entreprise Hermès:** Le programme "**Transforme**" accompagne les projets de spectacle vivant tout au long de l'année.
 - Lien: [Appels à projets Hermès](#)
- **Fondation de France:** Elle soutient l'émergence artistique et la professionnalisation via de nombreux appels à projets thématiques.
 - Lien: [Appels à projets Culture - Fondation de France](#)
- **Fondation Banque Populaire:** Idéal pour les musiciens solistes ou les compositeurs de moins de 40 ans.
 - Lien: [Devenir lauréat Banque Populaire](#)

4. Outils et Ressources Clés

Outil	Utilité	Lien
ARTCENA	Le centre national des arts du cirque, de la rue et du théâtre. Mines d'or d'infos.	artcena.fr
Proarti	Plateforme de crowdfunding dédiée au mécénat culturel (avec défiscalisation).	proarti.fr
FONPEPS	Dispositif d'aide à l'emploi (prime pour l'embauche d'artistes en plateau).	asp.gouv.fr